



# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Conseil en gestion de patrimoine  
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine  
SAS AU CAPITAL DE 10 000€  
Numéro SIREN : 827500109 RCS Ville de Thonon-les-Bains  
Le Concorde entrée D, 5 rue de l'Hôtel Dieu 74200 Thonon-les-Bains  
TEL : 04 50 81 86 89 - Email : contact@sv-patrimoine.fr

Le cabinet es immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 17002123 (consultable sur : [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

## INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

- Courtier en assurance et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

## CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

## COORDONNÉES DES AUTORITÉS DE CONTRÔLE ET DE SUPERVISION :

L'Autorité des Marchés Financiers ( AMF ) : 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable , les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. ([www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation))

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients . Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je soussigné(e) ..... atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.  
Fait à ..... le .....

Signature du client